



DECISION N°19/D/FEICOM/DG DU

15 SEPT 2026

Pour l'acquisition du matériel de préventions des risques et de premier secours.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

26/N°19/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/SMAB



LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**,
Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu de la Demande de Cotation N°007/DC/FEICOM/CIPM/2026 du 03 juillet 2026 pour l'acquisition du matériel de préventions des risques et de premier secours.

DECIDE:

Article 1^{er} : Le Groupement ETS N2 & ETS DIAMICH RA ZENITH, YAOUNDE, TEL 699 94 58 41/ 699 76 04 45 ; NIU : P127818572310E/ P018912630053Y, N°RC : RC/YAE/2023/A/2767/ RC/YAO/2020/A/292 est déclarée adjudicataire à la demande de cotation visée supra, pour un montant de **vingt millions neuf cent neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze (20 909 295) francs TTC**. Il compte exécuter la Lettre-Commande dans un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé,

15 SEPT 2026



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.

FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE / SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR MUTUAL ASSISTANCE